



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 160 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Crédit ouvert pour 2016/17 | 488 691 600 |
| Dépenses de 2016/17 | 480 693 700 |
| Solde inutilisé de 2016/17 | 7 997 900 |
| Crédit ouvert pour 2017/18 | 483 000 000 |
| Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a | 481 951 900 |
| Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18 | 1 048 100 |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19 | 482 839 600 |
| Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19 | (1 932 900) |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19 | 480 906 700 |

^a Montant estimatif au 31 janvier 2018.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles qui portent sur les conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport connexe (A/72/789). Les principales observations et recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées concernant la FINUL sont examinées au paragraphe 4 du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Par sa résolution 70/280, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 488 691 600 dollars (montant net : 476 442 400 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 480 693 700 dollars (montant net : 468 156 800 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,4 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 7 997 900 dollars, représente 1,6 % du montant du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (8 352 800 dollars, soit 2,6 %) et au titre du personnel civil (799 400 dollars, soit 0,9 %) ; b) des dépenses opérationnelles plus élevées que prévu (1 154 300 dollars, soit 1,7 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/630).

3. Selon le rapport sur l'exécution du budget, durant l'exercice 2016/17, un montant total de 1 156 000 dollars a été réaffecté de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (ibid., par. 29). Cette réaffectation de fonds visait à permettre le remplacement du matériel de brouillage et de contre-mesures électroniques, indispensable pour assurer la sûreté et la sécurité des contingents, et le remplacement d'une autopompe pour aérodrome gravement endommagée. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie I en raison d'une sous-utilisation des crédits au titre des militaires et du personnel de police, qui tient au fait que les dépenses afférentes aux voyages nécessaires pour la relève ont été inférieures aux prévisions, en raison de la conclusion d'un nouveau contrat d'affrètement et de l'utilisation du système de relève inversée. On trouvera ci-dessous, à la section IV relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/776), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Dans l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FINUL, le Comité consultatif était saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations

ayant trait à la Force sur les questions suivantes : a) pour 36 % des voyages ayant été effectués, les directives imposant de réserver les billets 16 jours à l'avance n'ont pas été respectées (ibid., tableau II.16) ; b) comme suite à une recommandation antérieure dans laquelle il préconisait que la FINUL veille à approuver les projets à effet rapide et à décaisser les fonds correspondants en temps utile (voir A/71/5 (Vol. II), chap. II, par. 390), le Comité a indiqué que la Force avait déclaré que huit réunions du Comité d'examen des projets s'étaient tenues avant le 31 mars 2017, ce qui fait que plus de 80 % du montant total du budget alloué aux projets à effet rapide pour l'exercice a été engagé. **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018 les dépenses s'élevaient à 388 280 200 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 481 951 900 dollars, ce qui représente un solde inutilisé de 1 048 100 dollars, soit 0,2 %.

6. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la FINUL s'établissaient comme suit au 31 mars 2018 :

| <i>Catégorie de personnel</i> | <i>Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18^a</i> | <i>Effectif déployé</i> | <i>Taux de vacance (pourcentage)</i> |
|--|--|-------------------------|--------------------------------------|
| Militaires et personnel de police | | | |
| Contingents | 15 000 | 10 362 | 30,9 |
| Personnel civil | | | |
| Postes | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 254 | 240 | 5,5 |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 51 | 38 | 25,5 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 585 | 548 | 6,3 |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 2 | 2 | 2 |
| | – | – | – |

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 8 941 950 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 8 826 134 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 115 816 000 dollars. Au 5 mars 2018, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 279 956 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de fonctionnement

correspondant à trois mois de dépenses, à savoir 51 291 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'en octobre 2017 avaient été réglées. Au 31 décembre 2017, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2017, le montant restant dû s'établissant à 31 255 800 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2018, 536 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 22 882 000 dollars depuis la création de la Force, et quatre demandes étaient en attente de règlement. **Le Comité compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la FINUL dans ses résolutions [425 \(1978\)](#) et [426 \(1978\)](#). La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 août 2018, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2373 \(2017\)](#) du 30 août 2017.

10. En application de la résolution [2373 \(2017\)](#), un bilan stratégique de la FINUL a été effectué en 2017. Les principales modifications proposées à l'issue de ce bilan sont les suivantes : a) la réorganisation du Groupe d'intervention navale, ce qui entraînerait une réduction du nombre des navires de sept à six, une réduction du personnel maritime de 1 200 à 900 membres et une réduction du nombre d'heures de vol pour les deux hélicoptères maritimes de 657 à 300 ; b) la réaffectation d'un poste (civil) de chef de cabinet (D-1) au Bureau du chef de mission et commandant de la Force, dans la limite des ressources existantes. En outre, il est proposé de procéder à une restructuration de la Division de l'appui à la mission qui aurait trois composantes, à savoir Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement, conformément à la méthode normalisée prévue pour les missions (voir [A/72/776](#), par. 11). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui correspondantes pour l'exercice 2018/19 sont décrites aux paragraphes 6 à 13 du rapport du Secrétaire général.

B. Ressources nécessaires

11. Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élève à 482 839 600 dollars, soit une diminution de 160 400 dollars (0,03 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Cela s'explique par l'effet combiné des réductions proposées au titre des militaires et du personnel de police et des dépenses opérationnelles (2 184 900 dollars, soit 0,6 %, et 1 002 900 dollars, soit 2,4 %, respectivement), contrebalancé en partie par des augmentations proposées au titre du personnel civil (3 027 400 dollars, soit 3,3 %). On trouvera respectivement aux chapitres II et IV du projet de budget ([A/72/776](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif autorisé pour 2017/18^a</i> | <i>Effectif proposé 2018/19</i> | <i>Variation</i> |
|------------------|---|---------------------------------|------------------|
| Contingents | 15 000 | 15 000 | – |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 s'élève à 348 047 900 dollars, soit 2 184 900 dollars (0,6 %) de moins que le montant alloué pour l'exercice 2017/18. La diminution s'explique essentiellement par : a) les réductions du personnel du Groupe d'intervention navale et du nombre de navires et d'heures de vol des hélicoptères ; b) l'application d'un taux de vacance de postes de 30 %, contre un taux de vacance de 29,9 % appliqué en 2017/18. Cette diminution serait en partie annulée par : a) une baisse du montant estimé des déductions applicables aux éléments manquants ou défectueux du matériel majeur appartenant aux contingents et b) le montant plus élevé des remboursements au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome en raison du nouveau taux de remboursement des contre-mesures électroniques et du relèvement du coefficient de majoration acte d'hostilité ou abandon forcé de 3,1 % à 3,7 % à compter du 1^{er} juillet 2017 (ibid., par. 108).

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une décomposition des ressources nécessaires pour les opérations maritimes des contingents, y compris des détails sur les deux hélicoptères du Groupe d'intervention navale qui opèrent conjointement avec leurs navires logistiques, laquelle figure dans l'annexe I du présent rapport.

14. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif autorisé pour 2017/18</i> | <i>Effectif proposé 2018/19</i> | <i>Variation</i> |
|--|---------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| Postes | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 254 | 254 | – |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 51 | 48 | (3) |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 585 | 548 | 6,3 |
| Emplois de temporaire^a | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 2 | 2 | – |
| Total | 892 | 889 | (3) |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

15. Le montant demandé au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élève à 94 667 700 dollars, soit 3 027 400 dollars (3,3 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2017/18. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de : a) l'application d'un barème révisé des traitements des administrateurs

recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national ; b) l'application des taux de vacance de postes de 17 % et 6,4 %, respectivement, pour le calcul du montant des traitements pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national. L'augmentation des ressources nécessaires serait en partie compensée par la suppression proposée de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et la transformation d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (ibid., par. 109).

Taux de vacance

16. La proposition comprend les taux de vacance énoncés comme suit dans la section II. D du rapport de présentation du budget (A/72/776) : 3 % pour le personnel recruté sur le plan international, 17 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 6,4 % pour les agents des services généraux recrutés le plan national. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des précisions sur les postes pourvus pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 31 mars 2018 (qui représente les neuf premiers mois de l'exercice 2017/18), montrant que les taux moyens de vacance des postes soumis à recrutement international et des postes d'administrateur recruté sur le plan national étaient de 5,1 % et 29,4 % respectivement ; ces taux étaient de 5,5 % et 25,5 %, respectivement, au 31 mars 2018 (voir par. 6 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande que, pour l'exercice 2018/19, des taux de vacance de 5,1 % et 25,5 % soient appliqués, respectivement, pour le personnel recruté sur le plan international et les administrateurs recrutés sur le plan national. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

17. En ce qui concerne les postes vacants de longue date, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 31 mars 2018, 11 postes avaient été vacants depuis plus de deux ans, dont 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Selon les informations fournies, huit postes étaient à divers stades du processus de recrutement. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste adjoint des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) ; de transformer en poste P-3 un poste d'analyste de l'information ; de réaffecter un poste de spécialiste adjoint (qualité de vie), administrateur recruté sur le plan national, du Bureau du commandant adjoint de la Force au Bureau du Chef adjoint du Groupe de la prestation des services, comme poste d'assistant administratif. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

Recommandations concernant les postes et emplois de temporaire

18. En ce qui concerne le personnel civil, 889 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2018/19, dont 254 postes soumis à recrutement international, 633 postes d'agent recruté sur le plan national (48 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 585 postes d'agent des services généraux), et 2 emplois de temporaire soumis à recrutement international et financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le tableau d'effectifs proposé pour 2018/19 fait apparaître une réduction nette de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2017/18. (On trouvera dans l'annexe II du présent rapport un résumé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2018/19.)

19. Les modifications proposées sont les suivantes :

a) La suppression de trois postes actuellement attribués à la Section des affaires civiles : un poste de spécialiste adjoint du VIH/sida (P-2) serait supprimé,

comme il est recommandé à l'issue du bilan stratégique, et un poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) et un poste de spécialiste adjoint des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) seraient également supprimés, car il a été déterminé que la Section des affaires civiles, grâce à sa nouvelle structure, serait en mesure d'exécuter les tâches prescrites de manière optimale (ibid., par. 45 et 46) ;

b) Le reclassement d'un poste de spécialiste du perfectionnement du personnel (P-3) en poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-4), dont le titulaire assumerait les fonctions de chef du Centre intégré de formation du personnel des missions. Cette proposition est conforme au niveau de compétences requis pour gérer la capacité élargie de formation qui est prévue par la structure harmonisée d'appui à la mission (ibid., par. 65) ;

c) La transformation en poste P-3 d'un poste d'analyste de l'information au Centre d'analyse conjointe de la mission, en raison de l'augmentation de la charge de travail du Centre au cours de ces dernières années. En outre, le Secrétaire général indique que le poste impliquerait le traitement d'informations potentiellement sensibles, ce qui exigerait le recours à du personnel recruté sur le plan international (ibid., par. 35) ;

d) La réaffectation de 14 postes (3 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 1 Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan international), qui résulterait essentiellement de la création du Bureau du chef de cabinet et de la restructuration de la composante Appui à la mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que tous les postes réaffectés seraient dûment diffusés, une fois qu'ils auraient été reclassés à l'issue de la procédure établie en matière de gestion des ressources humaines. Si certains de ces postes étaient pourvus, les titulaires seraient invités et encouragés à postuler aux postes réaffectés, conformément aux dispositions de l'instruction administrative relative sur le système de classement des postes (ST/AI/1998/9) (un résumé des réaffectations proposées figure dans l'annexe III du présent rapport) ;

e) Le transfert de 502 postes, qui résulterait également de la création du Bureau du chef de cabinet et de la restructuration de la composante Appui à la mission.

20. En ce qui concerne la transformation qu'il est proposé d'effectuer pour accroître la capacité du Centre d'analyse conjointe de la mission, le Comité consultatif n'en trouve pas la justification convaincante puisque le Centre dispose déjà de 10 postes et emplois de temporaire, dont 5 postes d'administrateur recruté sur le plan international et 2 emplois de temporaire soumis à recrutement international. **En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la transformation proposée d'un poste d'analyste de l'information, qui passerait de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national à celle des administrateurs recrutés sur le plan international à la classe P-3.**

21. La réaffectation du poste de spécialiste en chef des affaires civiles (D-1), qui deviendrait un poste de chef de cabinet (D-1), correspond à une recommandation formulée à l'issue du bilan stratégique visant à renforcer l'intégration et la coordination de la Force. Le chef de cabinet serait chargé de veiller à ce que les activités soient menées de façon intégrée et cohérente dans l'ensemble des domaines, composantes et sites de la mission. D'après le Secrétaire général, cette réaffectation renforcerait également la perception de la situation générale de la mission, dans la mesure où le titulaire serait chargé de coordonner les activités de collecte et d'analyse des informations du Centre d'opérations conjoint, du Centre d'analyse conjointe de la mission, de la Section de la sécurité et du Bureau du chef de mission adjoint et

Directeur de la Division des affaires politiques et civiles. Le Comité consultatif note que la dotation en effectifs civils actuelle de la Force prévoit déjà trois hauts fonctionnaires de la classe D-2 (1 commandant adjoint de la Force, 1 chef de mission adjoint et 1 Directeur de l'appui à la mission) qui, à son avis, pourraient remplacer et aider le chef de mission et commandant de la Force dans ses fonctions de coordination et d'intégration. Il note également que la FINUL est principalement composée de militaires, y compris un commandant adjoint de la Force. En outre, la modification proposée étant une réaffectation de poste, y compris un changement de fonctions, le Comité consultatif s'attendrait à une justification détaillée de ce changement. **En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la réaffectation proposée du spécialiste en chef des affaires civiles (D-1) en tant que chef de cabinet (D-1).**

22. En ce qui concerne les mouvements de personnel entre le siège de la mission à Naqoura et le Bureau de Beyrouth, il est proposé : a) de réaffecter, du Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles (Bureau de Beyrouth) au Bureau du chef de mission et commandant de la Force à Naqoura, un conseiller pour les questions de police (P-4), qui exercerait les fonctions de spécialiste des affaires politiques (P-4) ; b) de transférer un spécialiste des affaires politiques (P-4) du Bureau du chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles au Bureau de Beyrouth.

23. Le Comité consultatif a été informé que le poste de conseiller pour les questions de police (P-4) avait été initialement créé pour appuyer un dispositif de sécurité qui devait être mis en place sous l'égide de la police à la suite du retrait des Forces de défense israéliennes du nord de Ghajar. Malgré la poursuite du dialogue, le dispositif de sécurité – qui prévoyait une composante Police – n'a pu être établi. Depuis lors, le poste a servi à assurer la liaison avec les organismes libanais chargés de la sécurité des frontières et à leur prodiguer des conseils sur les questions liées à leurs attributions. La réaffectation de ce poste est censée répondre à la nécessité d'avoir un chef de la cellule chargée des rapports dans le Centre d'opérations conjoint au quartier général de la FINUL, qui avait été créée pour appliquer les prescriptions additionnelles en matière d'établissement de rapport énoncées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2373 (2017).

24. Le transfert proposé d'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) du Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles situé à Naqoura au Bureau de Beyrouth vise à couvrir des fonctions comparables ou connexes au même niveau, mais dans un lieu différent. Le poste permettrait d'appuyer les échanges réguliers qui s'imposent avec les représentants du Gouvernement hôte concernant l'élargissement de l'autorité de l'État dans le sud du pays, de fournir un appui spécialisé à l'Armée libanaise en vue de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et d'obtenir un financement de la communauté internationale pour répondre aux besoins prioritaires recensés par l'Armée libanaise à cette fin.

25. De l'avis du Comité consultatif, les mouvements de personnel proposés (une réaffectation et un transfert) de la classe P-4 entre le Bureau de Beyrouth et le quartier général de la Force à Naqoura dans le domaine des affaires politiques ne sont pas pleinement justifiés. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la réaffectation proposée, de Beyrouth à Naqoura, du conseiller pour les questions de police (P-4) en tant que spécialiste des affaires politiques (P-4), et le transfert d'un spécialiste des affaires politiques (P-4) de Naqoura à Beyrouth.**

26. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 16, 20, 21 et 25 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.**

Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| Catégorie | Montant alloué pour 2017/18 | Montant proposé pour 2018/19 | Variation |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|
| Dépenses opérationnelles | 68 710 200 ^a | 40 124 000 | (28 586 200) |

^a Les crédits initialement ouverts au titre des dépenses opérationnelles, d'un montant de 68 710 200 dollars, comprenaient un montant de 27 583 300 dollars au titre des opérations maritimes de l'exercice 2017/18, lequel a été transféré de la rubrique Dépenses opérationnelles à la rubrique Militaires et personnel de police pour l'exercice 2018/19. Aux fins de la comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19, un montant de 27 583 300 dollars doit être déduit des crédits approuvés au titre des dépenses opérationnelles en 2017/18 ; la variation entre les exercices 2017/18 et 2018/19 est alors limitée à une diminution d'un montant de 1 002 900 dollars.

27. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 40 124 000 dollars, soit une diminution de 1 002 900 dollars (2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017/18. Le Secrétaire général propose des diminutions de ressources au titre des opérations aériennes (1 131 600 dollars ou 14,4 %), des opérations maritimes ou fluviales (1 119 500 dollars ou 93,6 %), des communications et de l'informatique (671 300 dollars ou 9,2 %), des fournitures, services et matériel divers (240 200 dollars ou 6,5 %) et des voyages (104 000 dollars ou 10,7 %). Ces diminutions seraient en partie contrebalancées par une augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructures (2 330 400 dollars, ou 16,8 %).

Installations et infrastructures

28. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources demandées à cette rubrique s'explique principalement par : a) les montants prévus pour l'acquisition du matériel de génie requis pour la maintenance des bâtiments ; b) l'acquisition de consommables permettant d'améliorer et de préserver les conditions de vie du personnel militaire, et le remplacement d'appareils de ventilation et de refroidissement endommagés ; c) l'acquisition de matériel de sécurité incendie et de matériel de détection et de surveillance essentiel à la sécurisation des postes de contrôle ; d) les montants prévus pour la construction de blocs sanitaires en dur en remplacement de locaux préfabriqués vieillissants et la fourniture de services de rénovation et d'aménagement dans le cadre des projets prévus pour les locaux, camps et positions de la FINUL ; e) la hausse anticipée du coût du combustible diesel qui passerait de 0,430 dollar le litre (coût inscrit dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18) à 0,496 dollar le litre ; f) l'acquisition de conteneurs pour le recyclage et les ordures. Cette hausse serait en partie compensée par a) le fait qu'il y aurait moins de remplacement de groupes électrogènes, de matériel électrique et de matériel motorisé et b) une diminution des besoins en pièces détachées et en fournitures (voir [A/72/776](#), par. 111).

29. Le Comité consultatif a demandé, sans toutefois les obtenir, des justifications satisfaisantes concernant les écarts entre les dépenses engagées pendant les exercices 2016/17 et 2017/18 et les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 s'agissant des objets de dépense suivants : acquisition de locaux et logements préfabriqués et de matériel de réfrigération, acquisition de matériel et de fournitures de sûreté et de sécurité, articles de papeterie et fournitures de bureau, matériaux de construction et

fournitures pour la défense des périmètres et fournitures sanitaires et articles de nettoyage. **Le Comité recommande une réduction de 115 600 dollars, ou 5 %, du montant total de 2 312 800 dollars proposé au titre de ces objets de dépense.**

Fournitures, services et matériel divers

30. En ce qui concerne les prévisions de dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, des justifications satisfaisantes des écarts entre les dépenses engagées pendant les exercices 2016/17 et 2017/18 et les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 s'agissant des objets de dépense suivants : frais de formation, fournitures et services, et fret et dépenses connexes. **Le Comité recommande une réduction de 64 600 dollars, ou 5 %, du montant total de 1 292 000 dollars proposé au titre de ces objets de dépense.**

Voyages

31. Un montant de 869 000 dollars est demandé au titre des voyages pour l'exercice 2018/19, ce qui représente une diminution de 104 000 dollars, ou 10,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2017/18. **Ayant examiné les voyages prévus au cours de la période considérée, le Comité consultatif relève quelques incohérences dans les coûts de référence utilisés pour des voyages comparables. En conséquence, il recommande une réduction de 43 500 dollars, ou 5 %, du montant des ressources demandées au titre des voyages.**

32. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 29, 30 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

Questions diverses

Services de détection et d'élimination des mines

33. Un montant de 1 295 800 dollars est proposé pour financer les services fournis par le Service de la lutte antimines au Liban. Il servirait à couvrir les dépenses afférentes à trois membres du personnel recruté sur le plan international et à six membres du personnel contractuel recruté sur le plan national, conformément à l'accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, afin d'appuyer et de faciliter les activités de lutte antimines menées par la FINUL dans sa zone d'opérations (ibid., par. 103). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pendant l'exercice 2018/19, la Force conserverait six équipes de déminage et deux équipes de neutralisation des explosifs et munitions issues de deux contingents. Les activités de déminage incluraient notamment l'ouverture d'un passage dans des champs de mines dans le cadre du projet tripartite de balisage de la Ligne bleue, afin de permettre aux contingents des Nations Unies de circuler librement, ainsi que la remise en état des balises marquant le tracé de ladite Ligne. En outre, le Service organiserait des formations à l'intention des équipes de déminage des pays fournisseurs de contingents et du personnel du Groupe d'observateurs au Liban, et appuierait les initiatives de sensibilisation au danger des mines ciblant les populations locales.

34. Le Comité consultatif a également été informé, en réponse aux questions qu'il a posées à ce sujet, que les activités de déminage prévues au cours de l'exercice 2018/19 devraient permettre de neutraliser les mines et munitions non explosées en vue du marquage de la Ligne bleue sur des positions de la FINUL réparties sur l'ensemble de la zone d'opérations, ainsi que de sensibiliser l'opinion. **Le Comité**

prend note des efforts constants déployés par la FINUL et d'autres entités des Nations Unies s'agissant de leurs activités de détection et d'élimination des mines dans le sud du Liban.

Consommation de carburants

35. Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2018/19, la Force consommera 21,2 millions de litres de carburants dont 16,2 millions de litres destinés à alimenter 152 groupes électrogènes appartenant à l'ONU. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les sites où sont installés les camps et les positions de la FINUL n'étaient pas desservis par le réseau national libanais. La Force était donc totalement tributaire de groupes électrogènes pour s'assurer une alimentation électrique ininterrompue. L'exercice 2018/19 était la deuxième année du programme triennal de la Force visant à remplacer les groupes électrogènes par de nouveaux systèmes d'injection électromagnétique de carburants contrôlés par ordinateur. Les économies escomptées étaient estimées à 80 046 dollars sur la période considérée. En outre, la mission passait actuellement en revue tous les groupes électrogènes appartenant aux contingents afin de trouver d'autres possibilités de faire des économies de carburants. **Le Comité encourage la mission à poursuivre ses efforts pour parvenir à une plus grande efficacité énergétique.**

V. Conclusion

36. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/72/630). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 7 997 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, ainsi que les autres recettes et ajustements s'élevant au total à 4 531 000 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2017, soient portés au crédit des États Membres.**

37. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont présentées à la section IV du projet de budget (A/72/776). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20, 21, 25, 29, 30 et 31 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 1 932 900 dollars et ramenés de 482 839 600 dollars à 480 906 700 dollars. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 480 906 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/630)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/776)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II)

- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport du Secrétaire général constituant le rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.5](#) et [A/71/836/Add.5/Corr.1](#))
- Résolution [71/298](#) de l'Assemblée générale
- Résolutions [1701 \(2006\)](#) et [2373 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité

Annexe I

Détail des ressources nécessaires pour les opérations maritimes ou fluviales de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Tableau 1
Opérations maritimes ou fluviales, projet de budget pour l'exercice 2018/19

(En dollars des États-Unis)

| Type de navire | Nombre de navires | Coût des navires | Heures de navigation | Coût par heure de navigation | Coût des heures de navigation | Total des coûts |
|--|-------------------|-------------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Corvette accompagnée d'un hélicoptère ^a | 2 | 9 152 000 | 300 | 1 900 | 570 000 | 9 722 000 |
| Corvette | 4 | 15 769 840 | – | – | – | 15 769 840 |
| Total | 6 | 24 921 840 | 300 | | 570 000 | 25 491 840 |

^a Y compris deux hélicoptères du Groupe d'intervention navale qui opèrent avec leurs navires ravitailleurs.

Tableau 2
Opérations maritimes ou fluviales, budget approuvé pour l'exercice 2017/18

(En dollars des États-Unis)

| Type de navire | Nombre de navires | Coût des navires | Heures de navigation | Coût par heure de navigation | Coût des heures de navigation | Total des coûts |
|--|-------------------|-------------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Corvette accompagnée d'un hélicoptère ^a | 2 | 9 152 000 | 657 | 1 900 | 1 248 300 | 10 400 300 |
| Corvettes | 3 | 12 177 102 | – | – | – | 12 177 102 |
| Patrouilleur rapide | 1 | 2 669 731 | – | – | – | 2 669 731 |
| Patrouilleur | 1 | 2 336 210 | – | – | – | 2 336 210 |
| Total | 7 | 26 335 043 | 657 | | 1 248 300 | 27 583 343 |

^a Y compris deux hélicoptères du Groupe d'intervention navale qui opèrent avec leurs navires ravitailleurs.

Annexe II

Récapitulatif des modifications proposées concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice 2018/19

| | | | |
|--|---------------|------------------------------|--------------|
| Total, variation nette | | | -3 |
| Personnel recruté sur le plan international | | | – |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | | | -3 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | | | – |
| Total | | | -3 |
| | <i>Postes</i> | <i>Emplois de temporaire</i> | <i>Total</i> |
| Création | – | – | – |
| Suppression | -3 | – | -3 |
| Transfert ^a | 502 | – | 502 |
| | – | – | 502 |
| Réaffectation | -14 | – | – |
| | – | – | 14 |
| Reclassement | 1 | – | 1 |
| | | – | – |
| Transformation | 1 | – | 1 |
| | | – | – |
| Total | -3 | – | -3 |

^a Dont 424 postes transférés dans le cadre du transfert de 16 unités/sections/bureaux, et 78 postes transférés à titre individuel.

Annexe III**Postes rattachés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
qu'il est proposé de réaffecter pendant l'exercice 2018/19**

| <i>Numéro</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre/fonction actuel(le)</i> | <i>Titre/fonction proposé(e)</i> | <i>Statut</i> |
|---------------|--|--|---|---|
| 1. | D-1 | Spécialiste en chef des affaires civiles | Chef de cabinet | Poste pourvu |
| 2. | D-1 | Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications | Chef de la gestion des opérations et des ressources | Poste pourvu |
| 3. | D-1 | Directeur adjoint de l'appui à la mission | Chef de la gestion de la prestation de services | Poste temporairement pourvu dans le cadre d'une vacance de poste temporaire |
| 4. | P-5 | Chef de la section des achats | Chef de la Section des technologies | Poste temporairement pourvu dans le cadre d'une vacance de poste temporaire |
| 5. | P-5 | Chef adjoint des services d'appui intégrés | Responsable adjoint des services | Poste pourvu |
| 6. | P-5 | Chef de la Section des mouvements | Chef de la Section des approvisionnements essentiels | Poste pourvu |
| 7. | P-4 | Conseiller pour les questions de police | Spécialiste des questions politiques | Poste pourvu (départ du titulaire le 27 mars 2018) |
| 8. | Service mobile | Spécialiste des voyages | Fonctionnaire d'administration | Poste vacant |
| 9. | Administrateur recruté sur le plan national | Spécialiste adjoint (qualité de vie) | Fonctionnaire d'administration (adjoint de 2 ^e classe) | Poste vacant |
| 10. | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant chargé de la gestion des marchés | Assistant (gestion des installations) | Poste pourvu |
| 11. | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant d'équipe | Assistant (gestion des installations) | Poste pourvu |
| 12. | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant multilingue | Assistant (gestion des installations) | Poste pourvu |

| <i>Numéro</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre/fonction actuel(le)</i> | <i>Titre/fonction proposé(e)</i> | <i>Statut</i> |
|---------------|--|---|---------------------------------------|---------------|
| 13. | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Chauffeur | Assistant (gestion des installations) | Poste pourvu |
| 14. | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (stocks et approvisionnement) | Assistant (gestion des installations) | Poste pourvu |